VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS SECTEUR FINANCES

REF: PC

DEC2015 0 1 3 6

DECISION

OBJET : CONCLUSION AVEC LA BANQUE POSTALE D'UN CONTRAT DE PRET N°MON503835EUR A TAUX FIXE D'UN MONTANT DE 1 000 000 EUROS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2015

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-22 3° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 portant approbation du Budget Primitif 2015, et entérinant l'autorisation de contracter un montant d'emprunts de 3 000 000,00 €,

VU l'offre de prêt de la Banque Postale,

CONSIDÉRANT que les conditions financières de l'offre de la Banque Postale sont intéressantes au vu du contexte financier actuel,

DECIDE

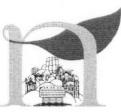
ARTICLE 1 : Il est conclu avec la BANQUE POSTALE sise au 115, rue de Sèvres, 75275 PARIS CEDEX 06, le contrat de prêt à taux fixe d'un montant de 1 000 000,00 €, d'une durée de 20 ans, et comportant,

<u>-une Tranche obligatoire</u> à Taux fixe de 1,95% jusqu'au 01/09/2035, mise en place lors du versement des fonds, selon les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur, en un seul versement, pendant la plage de versement fixée entre le 12/06/2015 et le 04/08/2015 avec versement automatique le 04/08/2015.
 - Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,95%
 - Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

1/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

VILLE DE NOISIEL

Suite DEC2015_ 10 13 Portant sur la Conclusion avec la Banque Postale d'un contrat de prêt n°MON503835EUR à taux fixe d'un montant de 1 000 000,00 euros dans le cadre du financement des investissements 2015.

- Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle.
- Durée d'amortissement du prêt : 20 ans.
- Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1 er d'un mois.
- Mode d'amortissement : échéances constantes.
- Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû.
 - Préavis : 50 jours calendaires.
 - Indemnité : Actuarielle.
 - Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds.
 - Taux effectif global : 1,96% l'an soit un taux de période de 0,490% pour une durée de période de 3 mois.

ARTICLE 2: Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du Contrat.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

2/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



VILLE DE NOISIEL

Suite DEC2015_ 0 1 3 6 Fortant sur la Conclusion avec la Banque Postale d'un contrat de prêt n°MON503835EUR à taux fixe d'un montant de 1 000 000,00 euros dans le cadre du financement des investissements 2015.

ARTICLE 4: La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

3 0 JUIN 2015

Le Maire

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le

0 6 JUIL. 2015

Affiché le 06 JUIL 2015

Notifié le

Publié le 0 6 JUIL. 2015

3/3

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

